

Extrait du Conseil municipal du lundi 27 février 2023

(Transcription non officielle, effectuée par moi-même. Je suis seul responsable au cas où elle comporterait d'éventuelles imprécisions. Gérard Cornu)

« **Le maire** : « Point 1- 6 SPL Bretagne Plein Sud : désignation de délégués – annulation (1) de la délibération du 14 septembre 2020

Je rappelle à l'assemblée que par un communiqué Mesdames SEIGNEUR Laëtitia, FRANSOUSKY Nadine et Corinne TERRIEN ont déclaré quitter le groupe majoritaire et ont, par conséquent, créé un groupe minoritaire de fait. Je rappelle la délibération 097-2020 du 14 septembre 2020 par laquelle Madame Laëtitia SEIGNEUR a été désignée déléguée titulaire à la SPL Bretagne Plein Sud. Par arrêté en date du 27 décembre 2022, le Maire a procédé au retrait de la délégation de fonctions et missions relatives à l'animation, enfance et jeunesse de Madame Laëtitia SEIGNEUR. À la suite de ce retrait de délégation, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner un autre représentant au sein de la SPL Bretagne Plein Sud. Je propose donc de modifier (1) la délibération 097-2020 du 14 septembre 2020 et présente les candidats suivants : Madame Sandrine Gomez représentante titulaire, Monsieur Pascal Puisay représentant suppléant.

Y a-t-il d'autres candidats et avez-vous des remarques ?

- **Mme Laetitia Seigneur** : *Moi. J'aimerais m'adresser à l'ensemble du conseil municipal. Depuis le début du mandat, nous avons alerté à quasiment toutes les réunions, et nous n'étions pas que trois à exprimer notre mécontentement. Notre désolidarisation est telle que nous l'avons espéré, pour reprendre notre indépendance individuelle et respecter notre intégrité personnelle. Je m'interroge donc sur les motivations de cette demande. Est-ce motivé par l'intérêt de Pénestin, ou une vengeance personnelle ? Nous avons pourtant à de nombreuses reprises entendu Monsieur le maire déclarer qu'il fallait travailler avec les commissions. Je souhaite donc présenter ma candidature et je demande à ce que le vote se fasse à bulletins secrets.*

M. Bernard : Je voudrais savoir pourquoi vous retirez la délégation de Mme Seigneur.

Le Maire : Je ne reviendrai pas sur la délibération.

M. Bernard : ...

Le Maire : Je ne reviendrai pas sur la délibération.

M. Bernard : on aimerait avoir une explication.

Le Maire : Je ne reviendrai pas sur la délibération.

M. Boccarossa : De quelle délibération vous parlez ?

Le Maire : La délibération du 14 septembre... du 27 décembre 2022

M. Boccarossa : Mais c'est vous qui décidez, donc vous pouvez nous répondre.

Le Maire : Non, ça a été décidé en Conseil municipal et validé en Conseil municipal. (2)

Mme Seigneur : Et cela portait sur l'enfance, animation, jeunesse, pas sur le tourisme.

Le Maire : Oui.

Mme Seigneur : Donc, rien à voir avec ce soir.

Le Maire : On est bien d'accord. (3)

M. Boccarossa : Pour vous c'est une forme de sanction, en quelque sorte – est-ce que Mme Seigneur a bien fait son travail ou pas ? Vous lui retirez cette fonction parce qu'elle fait mal son travail ? La raison...

Le Maire : J'ai besoin d'avoir quelqu'un du groupe majoritaire, qui représente le groupe majoritaire au sein de la SPL.

M. Bernard : Et donc quelqu'un des autres groupes... C'est plutôt une dictature.

Mme Seigneur : Donc, c'est pas spécialement dans l'intérêt de Pénestin.

Le Maire : Dans l'intérêt du groupe majoritaire d'avoir quelqu'un qui représente la commune au sein de la SPL, absolument.

M. Bernard : ... [inaudible]

Le Maire : Je vous propose de passer à cette délibération effectivement à bulletins secrets, comme demandé par Mme Seigneur. »

A l'issue du vote, Mme Seigneur et Mme Terrien, qui s'est proposée comme suppléante, obtiennent 7 voix, et Mme Gomez et M. Puisay 12 voix.

Précisons que Mme Seigneur s'est vu également retirer lors de ce même conseil sa délégation à la commission culture de Cap Atlantique. Elle est remplacée par Mme Isabelle Hellard.

(1) L'exposé des motifs présenté par le Maire indique d'abord en titre « *annulation* » de la délibération du 14 septembre 2020, puis vers la fin de l'exposé il est question de « *modifier* » la même délibération.

(2) Le Maire fait sans doute référence au Conseil municipal du 30 janvier 2023, point 7.4 (informations municipales).

https://www.penestin.fr/fileadmin/PENESTIN/Conseil_municipal/Délibérations/2023/CM30012023.pdf Il y a donc un arrêté pris par le maire le 27 décembre 2022 et une « *information municipale* » donnée au Conseil du 30 janvier 2023. Mais aucune « *délibération* ».

(3) Sic : cette réponse « *illogique* » est bien celle du maire.